

PRÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

à titre de régularisation, sur le dossier de demande d'autorisation environnementale complété, présenté par la société VALSUD pour l'exploitation d'une plateforme de compostage, à Fréjus.

- COMMUNE DE FREJUS -

Par arrêté préfectoral du 9 octobre 2023 une enquête publique complémentaire est ouverte du 31 octobre 2023 au 14 novembre 2023 inclus. Elle concerne la régularisation du dossier de demande d'autorisation environnementale complété, présenté par la société VALSUD pour l'exploitation d'une plateforme de compostage, située, lieu-dit La Bouteillère, route Malpasset à Fréjus.

La société VALSUD a été autorisée, par arrêté préfectoral du 2 décembre 2019, à exploiter une plateforme de compostage, située, lieu-dit La Bouteillère, route Malpasset à Fréjus.

Le site VALSUD de FREJUS est spécialisé dans la valorisation biologique de déchets de végétaux par compostage ainsi que le transit de déchets verts broyés. La société VALSUD envisage à l'avenir le traitement d'une quantité de déchets verts de 16 000 t/an et une quantité de drêches de 2 000 t/an, soit une quantité totale traitée par compostage de 18 000 t/an.

Au titre des installations classées (ICPE), ces installations relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature :

- sous le régime de l'autorisation : 2791-1
- sous le régime de l'enregistrement : 2780-3-b, 2794-1, 2716-1
- sous le régime de la déclaration : 2171, 2714-2

Un dossier d'enquête complété, constitué notamment, de l'étude d'impact modifiée, des avis actualisés de l'autorité environnementale et du service d'incendie et de secours du Var, du mémoire en réponse de l'exploitant, est déposé en mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, service de l'urbanisme – place Formigé – 83600 FREJUS, téléphone : 04 94 17 66 00, pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00.

Il est également consultable, de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de la mairie. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : Publications / Enquêtes Publiques / Enquêtes publiques ICPE).

Mme Marie-Chantal Nain, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie de Fréjus :

- le mardi 31 octobre 2023.....de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30
- le jeudi 9 novembre 2023..... de 13h30 à 16h30
- le mardi 14 novembre 2023..... de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

Les observations peuvent être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, lui être adressées, au siège de l'enquête, par courrier postal ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **valsud-frejus-epvar@administrations83.net**

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var pourra être amené, par arrêté modificatif, à régulariser l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2019.

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Fréjus du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'exploitant, la Société VALSUD, sise, Parc Valentine, Vallée verte, Bourbon 1, 41, chemin Vicinal de la Milliere, Saint-Menet, CS 20106, 13011 Marseille, ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la Préfecture du Var, avenue du 112ème RI, CS 31209, 83070 Toulon CEDEX.